

# NOTE D'INFORMATION

n° 21.24 – Mai 2021

**INSERJEUNES**  
SYSTÈME D'INFORMATION PORTÉ  
PAR LA DEPP ET LA DARES

Ministère de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse et des Sports  
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald  
Auteurs : Christel Collin, Nathalie Marchal, DEPP-A1  
Édition : Bernard Javet  
Maquettiste : Frédéric Voiret  
e-ISSN 2431-7632

## Des lycéens professionnels et des apprentis mieux insérés 12 mois après leur sortie d'études en juillet 2020 que 6 mois après, malgré la crise

- En juillet 2020, un an après leur sortie d'études, l'insertion professionnelle des jeunes apprentis et lycéens professionnels de niveau CAP à BTS s'est améliorée par rapport à leur situation à 6 mois, en janvier 2020, avec une hausse du taux d'emploi de 3 points, similaire pour les jeunes apprentis et pour les lycéens professionnels. Cependant, du fait de la crise sanitaire en 2020, l'amélioration de l'insertion entre 6 et 12 mois est moindre que pour la génération précédente, sortie en 2018, et ce à tous les niveaux de formation. La hausse globale du taux d'emploi par rapport à l'insertion à 6 mois était alors de 6 points pour les apprentis et de 8 points pour les lycéens professionnels. Pour certains groupes de spécialités, notamment de « Secrétariat, communication et information », dont une partie des formations est liée au spectacle, les taux d'emploi ont diminué entre 6 et 12 mois. À l'inverse, dans les spécialités « Services aux personnes (santé, social) », l'emploi a plus fortement progressé qu'en moyenne, pour les lycéens (+ 6 points).

### L'insertion à 12 mois des apprentis

En juillet 2020, un an après leur sortie d'études à l'été 2019, 65 % des apprentis ont un emploi salarié dans le secteur privé en France, contre 62 % en janvier 2020, 6 mois après la sortie. Du fait de la crise économique causée par l'épidémie de

Covid-19, l'amélioration de l'insertion à 12 mois par rapport à leur situation à 6 mois (+ 3 points) est plus faible que pour la génération précédente, sortie d'études en 2018 (+ 6 points) **↘ figure 1**.

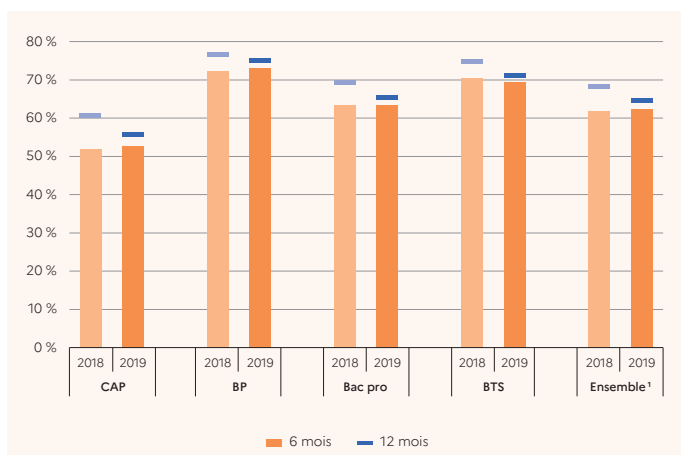
À tous les niveaux de formation, l'insertion s'améliore entre 6 et 12 mois, le taux d'emploi augmentant de 1 point pour les

BTS à 3 points pour les CAP. Du fait de la crise économique, cette amélioration est moindre que pour la génération précédente, pour laquelle les gains variaient de 5 points (BP, BTS) à 8 points (CAP).

Avoir obtenu son diplôme est toujours un avantage pour l'insertion professionnelle à 12 mois. Le taux d'emploi des diplômés est

### ↘ 1 À tous les niveaux de formation, le taux d'emploi des apprentis s'améliore entre 6 et 12 mois après la sortie d'études, mais moins qu'à la génération précédente

Taux d'emploi à 6 et 12 mois pour les apprentis sortant d'études en 2018 et 2019, selon le niveau de formation (en %)



1. Y compris autres titres.

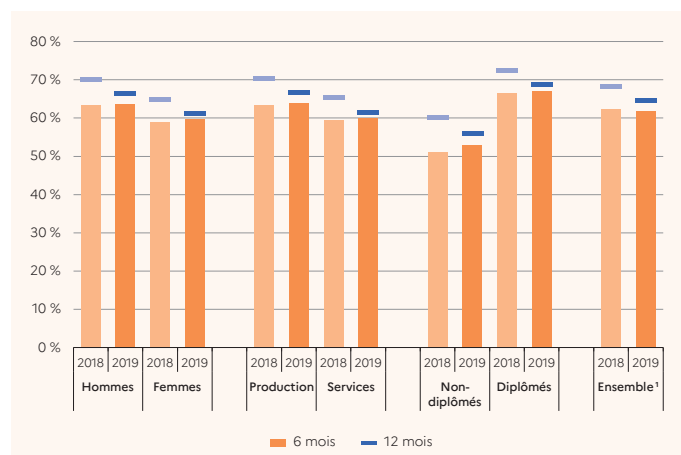
**Lecture** : parmi les apprentis sortant du système scolaire en 2019, 65 % sont en emploi en juillet 2020, un an après leur sortie de formation. Ce taux d'emploi à 12 mois a augmenté de 3 points par rapport à celui à 6 mois. Ce gain était de 6 points pour les sortants en 2018.

**Champ** : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2018 et sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA du niveau CAP à BTS, 6 mois et 12 mois après la fin des études.

**Source** : DARES, DEPP, Inserjeunes.

### ↘ 2 Pour les apprentis, l'écart d'insertion en faveur des hommes se creuse entre 6 et 12 mois après la sortie

Taux d'emploi à 6 et 12 mois pour les apprentis sortant d'études en 2018 et 2019, selon les caractéristiques des sortants (en %)



1. Y compris les jeunes dont l'obtention du diplôme n'est pas connue.

**Lecture** : parmi les apprentis sortant du système scolaire en 2019, 65 % sont en emploi en juillet 2020, un an après leur sortie de formation.

**Champ** : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2018 et sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA du niveau CAP à BTS.

**Source** : DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 21.24. © DEPP

de 69 % contre 56 % pour les non-diplômés, tous niveaux confondus **↘ figure 2**. Le gain par rapport à l'insertion à 6 mois est cependant légèrement plus important pour les non-diplômés. Entre janvier et juillet 2020, leur taux d'emploi moyen augmente de 3 points contre 2 points pour les diplômés. Pour la génération précédente, sortie en 2018, avant la crise, ce gain était bien supérieur, en particulier pour les non-diplômés (+ 9 points). Les hommes s'insèrent mieux professionnellement que les femmes. Leur taux d'emploi s'élève à 66 % 12 mois après la sortie d'études, contre 61 % pour les femmes. L'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes se creuse légèrement par rapport à l'insertion à 6 mois. Ceci est lié, en partie, au fait que les femmes sont davantage présentes dans les services. Or, dans ce secteur, les taux d'emploi à 12 mois sont plus faibles que dans la production et les gains d'insertion entre 6 et 12 mois sont moindres. Dans la spécialité « Secrétariat, communication et information », les taux d'emploi diminuent entre 6 et 12 mois (- 1 point). C'est le cas, en particulier du BTS d'« Assistant manager » ou de certaines formations liées au spectacle, comme le titre professionnel de « Régisseur » (voir « Pour en savoir plus »). Parmi les spécialités de « Mécanique et structures métalliques », l'insertion des BTS et baccalauréats professionnels liés au domaine de l'aéronautique diminue également entre 6 et 12 mois.

## L'insertion à 12 mois des lycéens professionnels

En juillet 2020, un an après leur sortie d'études en 2019, 44 % des lycéens professionnels ont un emploi salarié dans le secteur privé en France. Ils étaient 41 % en janvier 2020, 6 mois après la sortie d'études. Du fait de la crise économique causée par l'épidémie de Covid-19, l'amélioration du taux d'insertion par rapport aux sortants à 6 mois (+ 3 points), a chuté par rapport à la génération précédente, sortie d'études en 2018 (+ 8 points) **↘ figure 3**.

L'insertion s'améliore toujours entre 6 et 12 mois, mais l'ampleur de cette progression est différente selon le niveau de diplôme. Un an après la sortie d'études en 2019, le taux d'emploi des jeunes lycéens professionnels ayant obtenu leur diplôme est de 48 %, contre 36 % pour les non-diplômés **↘ figure 4**. Cet écart s'est encore creusé par rapport à l'insertion à 6 mois. L'amélioration de l'insertion est de même ampleur (+ 3 points) pour les hommes et les femmes, les secteurs de la production ou des services. Cependant, pour la génération de sortants qui a connu la crise actuelle, le taux d'emploi à 12 mois est, dans certaines formations, moins élevé que le taux d'emploi à 6 mois. C'est le cas, en particulier, des BTS « Assistant de manager » ou « Métiers de l'audiovisuel ». À l'inverse, l'insertion entre 6 et 12 mois augmente davantage que la moyenne dans les spécialités « Services aux personnes (santé, social) » (+ 6 points),

notamment le baccalauréat professionnel « Accompagnement soins et services à la personne ». ■

### ENCADRÉ

InserJeunes est un système d'information porté par la DEPP et la DARES. Il est obtenu par rapprochement de bases de données administratives dites « Scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données dites « Emploi » (basées sur les déclarations sociales nominatives). Il permet de déterminer si les élèves inscrits en année terminale d'une formation professionnelle sont sortis du système éducatif ou s'ils poursuivent leurs études. Puis, pour les sortants, il permet de déterminer s'ils occupent un emploi salarié dans le secteur privé en France à des dates d'observation données (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la sortie). <https://www.education.gouv.fr/l-insertion-des-jeunes-apres-une-formation-en-voie-professionnelle-307956>

depp Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

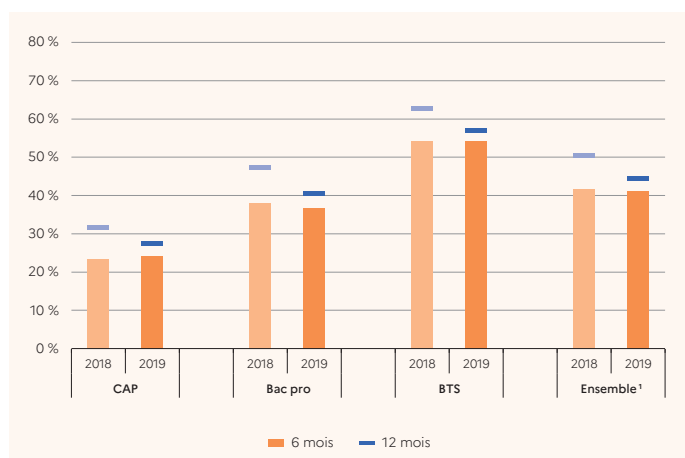
Dares Décrire le monde du travail pour éclairer le débat public.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 21.24, ses figures et données complémentaires, ainsi que les Notes d'information 21.06 et 21.07, sur [education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](http://education.gouv.fr/etudes-et-statistiques)

### 3 Pour les lycéens professionnels sortant d'études en 2019, l'insertion s'améliore entre 6 et 12 mois pour tous les niveaux de diplômes, mais moins que pour la génération précédente

Taux d'emploi à 6 et 12 mois pour les lycéens professionnels sortant d'études en 2018 et 2019, selon le niveau de formation (en %)



1. Y compris autres titres.

**Lecture** : parmi les lycéens sortant d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat en 2019, 44 % sont en emploi en juillet 2020, un an après leur sortie de formation. Ce taux d'emploi à 12 mois a augmenté de 3 points par rapport à celui à 6 mois. Ce gain était de 9 points pour les sortants en 2018.

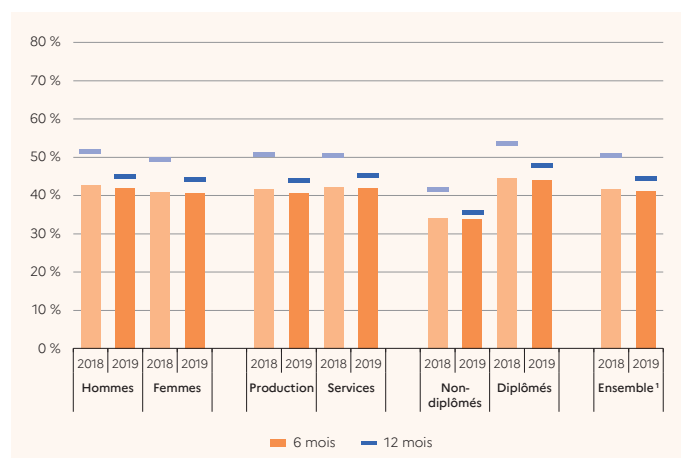
**Champ** : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2018 et sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois et 12 mois après la fin des études (hors MC4, MC5 qui représentent 2 % des lycéens sortants).

**Source** : DARES, DEPP, InserJeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 21.24. © DEPP

### 4 La meilleure insertion des lycéens professionnels ayant obtenu leur diplôme est encore plus nette 12 mois après la sortie d'études que 6 mois après

Taux d'emploi à 6 et 12 mois pour les lycéens professionnels sortant d'études en 2018 et 2019, selon les caractéristiques des sortants (en %)



1. Y compris les jeunes dont l'obtention du diplôme n'est pas connue.

**Lecture** : parmi les lycéens sortant d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat en 2019, 44 % sont en emploi en juillet 2020, un an après leur sortie de formation. Ce taux d'emploi à 12 mois a augmenté de 3 points par rapport à celui à 6 mois. Ce gain était de 9 points pour les sortants en 2018.

**Champ** : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2018 et sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois et 12 mois après la fin des études (hors MC4, MC5 qui représentent 2 % des lycéens sortants).

**Source** : DARES, DEPP, InserJeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 21.24. © DEPP